



ARRÊTÉ :

CISPD

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

N°A26-CISPD-005

OBJET : ARRÊTE FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE FUMEL VALLÉE DU LOT.

Jean-Jacques BROUILLET, Président de Fumel Vallée du Lot,

Vu la loi n°2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui a inséré plusieurs articles dans le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au Plan de la Prévention de la Délinquance dans le département ;

Vu l'article D.5211-54 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est fixée par arrêté du Président de l'établissement public de coopération intercommunale » ;

Vu l'arrêté Préfectoral N° 47-2016-11-28-025 du 28 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Fumel vallée du Lot, issue de la fusion de la Communauté de Communes de Penne d'Agenais et de la Communauté de Communes de Fumel Communauté ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de définir la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fumel Vallée du Lot ;

ARRÊTÉ

Article 1er :

La composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fumel Vallée du Lot est la suivante :

- M. le Président de Fumel Vallée du Lot, Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fumel Vallée du Lot, ou son représentant, M. ARONDEL Jean-Pierre,
- M. le Préfet de Lot-et-Garonne, ou son représentant,
- M. le Procureur de la République, ou son représentant,
- Mme la Présidente du Conseil Départemental, ou son représentant,
- Mesdames, Messieurs les maires de Fumel Vallée du Lot, ou leurs représentants,
- Les représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet :
 - M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie de Villeneuve-sur-Lot, ou les chefs des brigades de Fumel, Penne d'Agenais, Tournon d'Agenais,

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com

AR Prefecture

047-200068930-20260409-A26_CISPD_005-AR
Reçu le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026

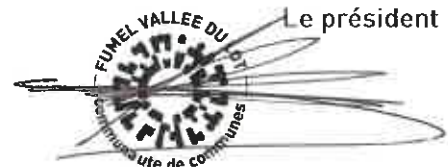
- M. le Directeur des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation,
 - Mme la Directrice de l'Unité Educative de Milieu Ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
 - Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements scolaires,
 - Mme la Directrice Départementale à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport ou son représentant,
 - Mme la Chef de l'Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant,
- Les représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques :
- Messieurs les Policiers Municipaux de FUMEL,
 - Messieurs les représentants des Société HLM du Fumélois,
 - M. le Responsable du service des transports scolaires Conseil Départemental du Lot-et-Garonne,
 - Mme la Directrice de la CAF 47, ou son représentant,
 - M. le Président de la MSA Dordogne - Lot-et-Garonne, ou son représentant,
 - M. le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Fumel, ou son représentant,
 - Mme la Responsable de Circonscription du Centre Médico-social de Fumel,
 - Le docteur, représentant le Centre de jour pour adolescents et enfants des Limousines,
 - Mme la Coordinatrice CMPP - Antenne de Fumel,
 - Mme la Psychologue du CMPE de Fumel,
 - Mme la Directrice de la Mission Locale du Pays Villeneuvois, ou son représentant,
 - M. le Directeur du Site Pôle Emploi, ou son représentant,
 - La chef du service éducation de la Ligue de l'Enseignement,
 - Mmes les Co-présidentes de la Maison des femmes (antenne de Villeneuve sur Lot),
 - Mme la Présidente de l'association Syllabe,
 - M. le Président de l'association l'Escale,
 - M. le Directeur de la MECS (foyer notre maison ALGEEI) antenne de Fumel,
 - Mme la Présidente de l'association Convergence,
 - M. le Président de l'association SOS Surendettement,
- Le responsable du service Sport CISPD de Fumel vallée du Lot, ayant la charge de la coordination administrative du CISPD.

Article 2 : Pour traiter les questions relevant de sa compétence, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fumel Vallée du Lot se réunit autant que de besoin, à l'initiative de son Président, avec l'appui administratif du responsable du service Sport CISPD, sous-couvert du Directeur Général des Services de Fumel Vallée du Lot.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Fumel, le 09 avril 2026

Le président

A circular official stamp of the 'Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot' is partially obscured by a large, dark ink signature. The stamp contains the text 'FUMEL VALLEE DU LOT' at the top and 'Communauté de Communes' at the bottom.

Jean-Jacques BROUILLET

Transmis au représentant de l'état le :

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com